Commune de
HAUTEMORGES

Préavis N° 11/2022
de la Municipalité au Conseil communal

Demande de crédit complémentaire pour la révision du Plan général d'affectation d'Apples (PACom)

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 10 octobre 2022

Municipal concerné : M. Claude Dumauthioz, municipal

Commune de Hautemorges
Route de Cottens 17 / CP 130
1143 Apples

Greffe municipal

T +41 21 800 90 20

greffe@hautemorges.ch
www.hautemorges.ch

Sommaire **2**

1. Préambule **3**

1.1. Demande de crédit 05/2007 « Apples » 3

1.2. Demande de crédit complémentaire 03/2017 « Apples » 3

2. Entrée en vigueur partielle du Plan d'Affectation communal d'Apples **3**

3. Situation financière **3**

3.1 Frais de 2007 à ce jour 3

4. Demande de crédit complémentaire **4**

5. Conclusion **4**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

1.1. Demande de crédit 05/2007 « Apples »

Lors de la séance du 25 juin 2007, le Conseil communal d'Apples acceptait le préavis 05/2007 et la demande de crédit de CHF 100'000.00 TTC pour la révision du plan général d'affectation, du règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions ainsi que du plan spécial du village de la commune d'Apples.

1.2. Demande de crédit complémentaire 03/2017 « Apples »

Lors de la séance du 26 juin 2017, le Conseil communal d'Apples acceptait le préavis no 03/2017 et la demande de crédit complémentaire de CHF 164'000.00 TTC pour la révision du plan général d'affectation précitée.

Le premier projet avait nécessité de nombreuses corrections pour donner suite aux remarques du Service du développement territorial (SDT).

Plusieurs études complémentaires ont dû être réalisées (par ex. révision du Plan Général d'Evacuation des Eaux/PGEE et du Plan Directeur de distribution de l'eau/PDDE en tenant compte du projet du PGA, rayonnement non-ionisant, etc) selon les exigences des Services cantonaux avant d'arriver à un projet qui a été transmis au SDT le 7 novembre 2013.

S'en est suivi une période de modifications de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). La mise en œuvre de cette nouvelle loi, l'adaptation du plan directeur cantonal en conséquence et son application au niveau cantonal ont pris un temps conséquent bloquant ainsi les différents projets communaux.

2. Entrée en vigueur partielle du Plan d'Affectation communal d'Apples

C'est en date du 13 avril 2022 que la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a confirmé l'entrée en vigueur partielle du plan d'affectation communal d'Apples, à l'exception de la parcelle no 121 qui fait l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public.

3. Situation financière

3.1 Frais de 2007 à ce jour

Honoraires urbaniste	CHF	269'892.65
Honoraires géomètre	CHF	16'050.00
Honoraires bureaux spécialisés	CHF	24'336.65
Emoluments Services cantonaux	CHF	11'455.00
Honoraires avocat	CHF	7'431.30
Total TTC à ce jour	**CHF**	**329'165.60**

Le traitement des différentes oppositions a induit des frais d'honoraires complémentaires de notre urbaniste ainsi que de notre avocat : organisation de séances de conciliation, établissement de divers documents, etc.

Le traitement du recours au Tribunal administratif et public va encore engendrer des frais d'avocat estimés à environ CHF 9'000.00.

4. Demande de crédit complémentaire

Crédit initial (05/2007)		CHF	100'000.00
Crédit complémentaire (03/2017)		CHF	164'000.00
Total		**CHF**	**264'000.00**
Frais à ce jour	./.	CHF	329'165.60
Dépassement		**CHF**	**65'165.60**
Frais d'avocat à venir		CHF	9'000.00
Arrondi		CHF	834.40
Demande de crédit complémentaire TTC		**CHF**	**75'000.00**

Une subvention de CHF 4'175.50 nous a d'ores et déjà été versée. Un montant d'environ CHF 30'000.00 devrait encore nous parvenir.

L'entier des frais sera amorti en une fois à la fin des travaux, via un fonds de réserve.

5. Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis N° 11/2022,
- Ouï le rapport des Commissions concernées,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 75'000.00 TTC pour la révision du Plan général d'affectation (PACom) d'Apples;
- de financer le crédit par les liquidités courantes ;
- d'amortir l'investissement total (préavis 05/2007 « Apples », 03/2017 « Apples » et 11/2022) en une fois par un fonds de réserve.

Adopté par la Municipalité en séance du 22 août 2022.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique	Le secrétaire
M.-C. Gilliéron	J. Urben